

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES**  
**Séance du 15 Janvier 2026**

Nombre de conseillers présents : 17	En exercice : 23	Qui ont pris part aux délibérations : 22
-------------------------------------	------------------	------------------------------------------

L'an Deux Mille Vingt Six, le Quinze du mois de Janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Huit du mois de Janvier, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-sept membres présents, et cinq procurations.

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule

**Étaient absents :** Mme BERNAD Nathalie ;

**Excusés :**

Mme BARON Marie-Paule a donné procuration à Mme HUILLET Paule  
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme CRESCENT Sylvie  
M. DELAVAUULT Jean-Michel a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier  
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique  
M. PELARREY Laurent a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. Pierre-Jean HUILLET est désigné secrétaire de séance.

## Ordre du jour

**Sujet n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 Décembre 2025**

**Sujet n°2 : Décisions du Maire**

**Sujet n°3 : Personnel**

- D1/2026 – Prolongation du poste d'Adjoint technique à temps complet affecté au service d'entretien des espaces verts et de la voirie en raison d'un accroissement temporaire d'activité
- D2/2026 – Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non-complet affecté au service de restauration scolaire et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil en raison d'un accroissement temporaire d'activité

**Sujet n°4 : Intercommunalité**

- D3/2026 – Prise de compétence facultative « Cofinancement de l'acquisition du Robot DA Vinci XI pour le Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes » par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

**Informations et Questions Diverses**

## Examen de l'ordre du jour

### Sujet n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 Décembre 2025

Mme. le Maire présente le procès-verbal de la séance précédente et appelle des observations.  
Aucune observation n'étant formulée.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Oùï** l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

Le Procès-Verbal de la séance du 3 Décembre 2025.

### Sujet n°2 : Décisions du Maire

Mme. Danièle CORONADO, Maire, informe le Conseil Municipal, qu'en application de la délibération n°D44/2024 du 11 Septembre 2024 portant délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire, elle a pris la décision de :

Décision D2025-55

#### Réalisation d'une bande de roulement à l'entrée du chemin dit « Trait Vert »

La réalisation d'une bande de roulement à l'entrée du chemin dit « Trait Vert » en enduit bicouche a été attribuée à l'entreprise SBTP pour un coût de 5 811,50€ HT.

D2025-56

#### Demandes de subventions pour le programme de modernisation de la piste de BMX

En application de la délibération n°D61/2025 du 3 Décembre 2025, Mme le Maire a décidé de solliciter les concours financiers du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<b>Participation €</b>	<b>En %</b>
Etat -DETR 2026	69 814,72	35
CD65 – Dynamisation des communes urbaines 2026	69 814,72	35
Autofinancement mairie	59 841,21	30
<b>TOTAL</b>	<b>199 470,65</b>	<b>100</b>

D2025-57

#### Fourniture et pose de deux monuments au columbarium communal

En raison de l'épuisement du stock d'alvéoles au columbarium communal, Mme le Maire a pris la décision d'attribuer la fourniture et la pose de deux monuments de 8 alvéoles chacun à l'entreprise LE CHOIX FUNERAIRE VASQUEZ pour un coût de 11 142,38€ HT.

D2025-58

#### Fourniture de 20 tables amovibles pour le réaménagement de la salle du Conseil municipal

Afin de permettre au public d'assister aux séances du conseil municipal comme prévu par la loi, Mme le Maire a pris la décision de réaménager la salle du Conseil municipal, et à cette fin, a attribuée la fourniture de 20 tables amovibles à l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES pour un coût de 8 114,40€ HT.

D2025-59

Concession caverne au cimetière

Une concession pour une caverne au cimetière communal a été attribuée à M. Jean-Paul SEMPASTOUS pour une durée de 30 ans.



Délibération n°D2/2026

Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non-complet affecté au service de restauration scolaire et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil en raison d'un accroissement temporaire d'activité

**Exposé des motifs :**

M. Jean-Pierre BASTIANINI, Adjoint chargé des ressources humaines, expose qu'en raison de divers départs en retraite progressive au sein des services municipaux de l'école Michel Barrouquère-Theil, les besoins du service entraîne la nécessité de recruter un agent non-permanent à temps non-complet. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non-permanent, à temps non-complet, à raison de 28h hebdomadaire, en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service de restauration scolaire et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil, du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

**Débats et vote :**

Néant

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L332-23,

**Considérant** que les besoins du service de restauration scolaire et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil, nécessitent de créer un poste d'adjoint technique non-permanent à temps non-complet, à raison de 28h du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026,

**Entendu** l'exposé de M. le Rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De créer un poste non-permanent à temps non-complet, à raison de 28h hebdomadaires, relevant du grade d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'agent de restauration et d'animation, en raison d'un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026..

**Article 2 :**

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

**Article 3 :**

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, compte tenu de la publication le  
Et de la transmission en préfecture le

## Sujet n°4 : Intercommunalité

Délibération n°D3/2026

### Prise de compétence « Cofinancement de l'acquisition du robot Da Vinci Xi pour le centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes » par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

#### **Exposé des motifs :**

Le Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes (CHTL) a informé la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) de son intention de se porter acquéreur du robot DA VINCI XI et à se titre, de la solliciter pour le cofinancer.

Si ce financement est autorisé par le Code de la santé publique, la CATLP ne peut cofinancer cette opération qu'en se dotant d'une compétence statutaire lui permettant de le faire.

Pour le CHTL, l'acquisition de ce robot est importante car elle permet de développer la chirurgie miniinvasive et de nouvelles activités (digestif, gynécologie, urologie).

Ce nouvel équipement permet aussi de positionner l'hôpital comme pôle d'excellence, d'attirer et de fidéliser de nouveaux chirurgiens, de réduire les transferts des patients vers d'autres établissements, d'améliorer l'efficacité du bloc opératoire et d'optimiser la qualité et la sécurité de la prise en charge.

Ce robot se décompose en 3 éléments : le chariot patient, la console du chirurgien et le chariot imagerie. Il permet au chirurgien, à partir de la console, d'opérer le patient à l'aide de chacun des 4 bras articulés.

Le coût de cet équipement est de 1 600 000€ TTC. La CATLP est sollicitée à hauteur de 300 000€.

Pour mettre en œuvre ce projet il appartient à la CATLP de se doter de la compétence facultative de « Cofinancement de l'acquisition du robot DA VINCI XI pour le Centre Hospitalier de Tarbes Lourdes ».

Mme le Maire propose d'approuver cette prise de compétence.

#### **Débats et vote :**

M. ERRAÇARRET : Est-ce qu'il y a eu de l'opposition au sein du Conseil communautaire ?

M. LESCOUTE : Non, il y a eu des abstentions mais pas d'opposition.

M. ERRAÇARRET : Pourtant il y avait des opposants à l'hôpital unique ?

M. LESCOUTE : Les interrogations ont principalement porté sur le fait que que c'est à l'Etat de financer ce type d'équipements, et non aux collectivités.

M. ROUDIER : Est-ce que c'est déjà arrivé que les collectivités territoriales participent à ce type d'acquisition ?

Mme le MAIRE : Personnellement je ne l'ai jamais vu. De ce que j'en ait compris, la participation correspond aux intérêts de l'emprunt. Le reste est financé par l'ARS et l'Etat.

Plusieurs conseillers indiquent s'abstenir aux motifs que c'est un investissement qui relève de la compétence de l'Etat et non des collectivités, et que, comme souvent, on demande au conseil municipal de voter des délibérations déjà actées par le Conseil communautaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-17,

**Vu** le Code de la santé publique et notamment l'article L1422-3 autorisant les EPCI à concourir volontairement au financement de programmes d'investissement des établissements de santé publics ou privés,

**Vu** la délibération n°1 du Conseil communautaire de la CATLP en date du 4 Décembre 2025,

**Considérant** qu'améliorer les équipements du CHTL participe à l'amélioration des conditions de santé publique du département, et par suite, est d'intérêt général,

**Entendu** l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à par 8 voix pour et 14 abstentions (Mmes BARON, CRESCENT, COLORADO, DUBARRY, HUILLET, TROUILH ; MM. DUPONT, ERRAÇARRET, LARRIEU, LARROQUE, LESCOUTE, PELARREY, ROUDIER, SEMPASTOUS),

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> :**

D'approuver l'ajout aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de la compétence facultative de « Cofinancement de l'acquisition du Robot Da Vinci XI pour le Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes ».

**Article 2 :**

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, compte tenu de la publication le

Et de la transmission en préfecture le

## Informations

### Classe de découverte école élémentaire MBT

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet de classe de découverte à la Maison de la nature de Puydarrieux pour les élèves de l'école MBT. Mme le Maire propose, si le Conseil y est favorable, de prévoir au budget 2026 de la Caisse des Ecoles le financement des transports de cette Classe Découverte.

Mme COLORADO : Quelle sont les classes concernées ?

Mme le Maire : Deux classes sont concernées une classe de CE2 et une de CE1.

A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement à cette proposition et propose que ce financement soit prévu au budget pour l'année 2026.

### Cadets de la Défense

Mme le Maire rappelle qu'en 2024, le Conseil avait participé au financement du voyage des cadets de la Défense à Paris. 7 jeunes Souessois avaient intégré ce programme et avaient rencontré le Conseil municipal. En 2026, il n'y a qu'une jeune Souessoise.

A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement à cette proposition et propose que ce financement soit prévu au budget pour l'année 2026.

### Schéma Directeur Des Mobilités Douces

Mme le Maire informe de l'avancement du projet d'élaboration du schéma directeur des mobilités douces. Le COPIL a été ouvert largement (Maires des communes voisines ou leurs représentants, agents des services de l'Etat, du Département et de l'agglo, représentant d'entreprises génératrices de flux, représentants d'associations d'usagers, représentants des parents d'élèves...)

La phase 1 de l'élaboration, le diagnostic a été rendu.

M. ERRAÇARRET : Est-ce que Tarbes est impliqué ?

Mme CORONADO : Oui en effet.

M. ERRAÇARRET : C'est important car traverser le périphérique, notamment pour aller au collège, est très compliqué et très dangereux.

Mme CORONADO : On ne peut pas s'engager sur le fait que les communes voisines réalisent les connections nécessaires, mais notre logique c'est de les permettre. Et les maires des communes voisines sont très impliqués donc c'est intéressant. Et en effet, les membres du COPIL sont conscients des difficultés de liaison avec le collège et ce point constitue une priorité.

De même, le représentant de vélorution rappelait de penser aux PMR. Les aménagements doux bien pensés leurs permettent également de circuler et de sortir de chez eux en toute indépendance et autonomie. Nous gardons évidemment ces recommandations à l'esprit.

### Demande du TUBH de déplacer son siège social

Mme le Maire : Le TUBH m'a informé d'une possibilité de déplacer son siège social à Tarbes. Après échange avec le bureau municipal, le cas échéant, en application du règlement d'attribution des subventions, le club ne répondrait plus aux conditions pour pouvoir bénéficier de l'aide de la commune et ne pourrait donc plus bénéficier de subventions ou de locaux et devrait payer pour continuer à utiliser la polyvalente.

Nous attendons donc leur choix à ce sujet.

M. ERRAÇARRET : Cela me dérange par rapport au principe de loyauté. Le club est né ici, a vécu ici pendant des années, je trouverai ce départ déloyal.

Mme le Maire : J'ajoute qu'en outre, ils ne participent pas à la vie de la commune et aux principales manifestations.

Extinction du réseau cuivre

M. HUILLET : Je rappelle que SOUES fait partie des villes pilotes choisies par Orange pour cette deuxième vague d'extinction du réseau cuivre. Pour le moment, l'extinction est en bonne voie et tout devrait bien se passer. L'extinction définitive est prévue le 26 janvier prochain. A l'heure actuelle, quasiment l'intégralité des administrés sont équipés par la fibre et ne seront donc pas ou très peu impactés par ce changement.

## Questions diverses

### Barreau de raccordement à l'autoroute

Mme CUILHE : Où en est le raccordement du rond-point à l'autoroute ?

Mme le Maire : Aux dernières nouvelles dont nous disposons, la réalisation du bassin de rétention devait démarrer en février, mais un dossier de protection d'espèces menacées a dû être réalisé et va retarder la réalisation. J'espère que cela démarrera en 2026. Je rappelle que la première étape sera la réalisation du bassin d'expansion des crues, et la voirie s'appuiera sur la digue de ce bassin.

Mme le Maire : Normalement, sauf urgence, c'est le dernier Conseil Municipal de ce mandat. Ce mandat n'a pas été banal. Lors des municipales de 2020 nous étions en plein COVID, et le lendemain en confinement. Ensuite Roger a eu son souci de santé et nous a fait très peur. Encore deux ans après, la guerre en Ukraine et la crise énergétique...

J'ai trouvé cela difficile car cela a perturbé la création de la cohésion nécessaire à un début mandat.

Mais malgré ces difficultés, nous avons réussi à réaliser des projets structurants pour la commune :

- La création du restaurant scolaire à la maternelle en plein COVID ;
- Tout l'aménagement sportif du site du lac avec le city stade, l'aire de jeux, le réaménagement de l'aire de lancer, la rénovation d'un tennis et la création du padel ;
- Le sentier pédagogique autour du petit lac ;
- L'aménagement du cimetière et la création de cuves communales ;
- La modernisation de l'éclairage public : 483 lampes ont été changées et remplacées par des LEDs dans le village.
- La rénovation énergétique des bâtiments avec notamment la centrale photovoltaïque de l'école MBT ;
- L'aménagement du parvis devant l'Eglise ;
- Le lancement du Schéma Directeur des Mobilités Actives ;
- En matière d'environnement : beaucoup de plantations de végétaux, le travail sur la gestion des déchets ;
- On a fait beaucoup de choses pour les écoles et notamment leur adaptation aux grosses chaleurs (classe extérieure par exemple) ;
- Le CCAS a beaucoup travaillé, notamment pour les séniors, avec la mise en place d'ateliers ou encore la création des voyages ;
- La commission Patrimoine qui est en train de finaliser un livre qui retranscrit les écrits de l'Abbé Salles et d'un instituteur de la commune qui retracent l'histoire du village et qui devrait être édité en Mars.

Mme COLORADO : Ce qui est intéressant sur ce livre, c'est vraiment qu'il ne parle pas de l'église mais qu'il raconte réellement la vie du village à son époque.

Mme le Maire : Je voulais également souligner le fait que les commissions Travaux, pilotée par Raymond DUPONT, et Finances, pilotée par JP BASTIANINI, ont vraiment et formellement travaillé main dans la main ce qui a permis de faire toutes ces réalisations avec un budget maîtrisé et bien géré.

Donc, pour résumer, je suis fière que nous ayons réussi à faire tout cela malgré les difficultés initiales. Je voulais vous remercier pour tout cela. Remercier également Roger pour avoir mené ce mandat pendant ces 4 premières années. Et remercier chacun d'entre vous pour la confiance mutuelle. Je voulais remercier tout particulièrement ceux qui ne se représentent pas et préciser que les groupes de travail qui seront mis en place demeureront ouverts et vous êtes invités à y participer sur les thèmes qui vous intéressent.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme. le Maire clôt la séance à 20h10.

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 15 Janvier 2026

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>D1/2026</u>	Prolongation du poste d'Adjoint technique à temps complet affecté au service d'entretien des espaces verts et de la voirie en raison d'un accroissement temporaire d'activité	Unanimité
<u>D2/2026</u>	Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non-complet affecté au service de restauration scolaire et d'animation de l'école Michel Barrouquère-Theil en raison d'un accroissement temporaire d'activité	Unanimité
<u>D3/2026</u>	Prise de compétence facultative « Cofinancement de l'acquisition du Robot DA Vinci XI pour le Centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes » par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	8 Pour 14 Abstentions 0 Contre

Ont participé aux débats et aux délibérations ci-dessus, recensées dans le présent procès-verbal contenant 11 pages dont 1 page de synthèse et signature :

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule

**Étaient absents :** Mme BERNAD Nathalie ;

**Excusés :** Mme BARON Marie-Paule a donné procuration à Mme HUILLET Paule  
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme CRESCENT Sylvie  
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier  
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique  
M. PELARREY Laurent a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Pour copie conforme, Soues, le  
La Maire,

Danièle CORONADO




Le Secrétaire de séance,

Pierre-Jean HUILLET



